



RÉGION ACADÉMIQUE GUADELOUPE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Organisation des centres d'accueil des enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire

L'accueil est organisé par les services de l'Etat avec le concours des collectivités territoriales.

Les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire, sans solution de garde, seront accueillis sans considération de leur mode habituel de scolarisation (public, privé ...). Les enfants ne seront pas forcément accueillis dans leur école d'origine.

Cet accueil sera organisé dans le respect des consignes sanitaires et des gestes barrières.

Inscription

En Guadeloupe, l'inscription des enfants se fait via une adresse mail dédiée « accueil.enfants.personnels.sante@ac-guadeloupe.fr » et un numéro de téléphone dédié 05.90.47.81.31 (Secrétariat du DAASEN).

Les demandes éligibles seront transmises aux IEN concernés.

Horaires

L'accueil des élèves est assuré par des personnels volontaires, du lundi au vendredi de 8 heures à 11 heures et de 13 heures à 16 heures.

De 11 heures à 13 heures, les élèves munis d'un panier repas seront pris en charge dans le cadre des ACM (accueil collectif de mineurs).

Deux périodes sont à prévoir :

Jusqu'au 10 septembre, l'accueil se fera sur le modèle des vacances apprenantes.

A partir du 13 septembre, le centre fonctionnera en parallèle de l'accueil des élèves dans le cadre scolaire. L'accueil sera organisé de manière à ce que les enseignants puissent assurer par ailleurs la scolarité de leurs élèves habituels. Il pourra être fait appel aux ACM et aux moyens de remplacement.

Le pilotage du dispositif est assuré par le DAASEN à contacter si besoin.

A Saint-Martin, un dispositif spécifique est mis en place pour l'organisation des deux centres d'accueil. Plus d'informations en cliquant sur le lien :

[https://seidn.ac-guadeloupe.fr/seidn/
accueil_des_enfants_de_professionnels_indispensables_a_la_gestion_de_crise_0](https://seidn.ac-guadeloupe.fr/seidn/accueil_des_enfants_de_professionnels_indispensables_a_la_gestion_de_crise_0)